

VU l'arrêté préfectoral n° 2838/2005 du 18 août 2005 portant constitution du Comité local d'information et de concertation de la Société NOBEL-EXPLOSIFS France ;

CONSIDÉRANT que lors de réunion d'installation du 18 octobre 2005 du Comité local d'information et de surveillance de la Société NOBEL-EXPLOSIFS France il a été procédé à l'élection du Président de celui-ci ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 2 - dernier aliéna - de l'arrêté n°2838/2005 du 18 août 2005 est modifié ainsi qu'il suit :

Le comité est présidé par le Maire d'OPOUL-PÉRILLOS.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargée de l'application du présent arrêté dont les membres du comité seront destinataires une ampliation, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché en mairies d'OPOUL-PÉRILLOS et SALSES-LE-CHÂTEAU pendant d'une durée minimum d'un mois.

LE PRÉFET,
Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale,
Signé : Anne-Gaëlle BAUDOUIN

POUR AMPLIATION,
Pour le Préfet, et par délégation,
L'attaché, chef de bureau,


Anne-Marie AUGUSTY